

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1888-1889.

COMMISSION DES PÉTITIONS.

FEUILLETON N^o 8.

(10 AOUT 1889.)

PÉTITIONS SUR LESQUELLES UN RAPPORT A ÉTÉ DÉPOSÉ.

M. VAN CLEEMPUTTE, 1^{er} rapporteur.

Numéros du feuilleton.	Numéros du registre des pétitions.
1.	4792.

Par pétition datée de Loochristi, le 7 mai 1889,

Des conseillers communaux de Loochristi réclament l'intervention de la Chambre pour que le déplacement projeté d'une partie de la ligne du pays de Waas ait lieu entre les stations de Beirveld et de Loochristi, de manière à rapprocher cette dernière station du centre du village.

CONCLUSIONS : Renvoi à MM. les Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.

(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 1936.)

M. STEURS, 2^e rapporteur.

2.	4446.
----	-------

Par pétition datée de Huldenberg, le 12 février 1889,
Des conseillers communaux et des habitants de

Numéros
du
feuilleton.

Numéros
du registre des
pétitions.

Huldenberg demandent le raccordement du chemin de fer de Bruxelles-Tervueren à la ligne du Grand-Central.

CONCLUSIONS : *Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.*

(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 1929.)

3. 4427. Par pétition datée de Binche, le 4 février 1889,
Le sieur Demaret, à Binche, transmet le relevé des communes et des établissements publics qui ont pétitionné dans le but d'obtenir une réduction de la base de l'impôt foncier et demande qu'un prompt rapport concernant ces pétitions soit déposé.

CONCLUSIONS : *Renvoi à M. le Ministre des Finances.*

(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 1929.)

M. HALFLANTS, 3^e rapporteur.

4. 5020. Par pétition datée de Binche, le 15 juillet 1889,
Des pères de famille de Binche réclament l'intervention de la Chambre pour le maintien de l'école moyenne de filles de cette ville.

CONCLUSIONS : *Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.*

(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 1881.)

5. 4947. Par pétition datée de Namur, le 3 juillet 1889,
Des miliciens mariés de Namur ayant fait huit années de service réclament l'intervention de la Chambre pour n'être pas rappelés en cas de mobilisation de l'armée.

Même demande de miliciens mariés, à Liège.

CONCLUSIONS : *Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.*

(RAPPORT : *Annales parlementaires*, p. 1881.)
